



CERCLE DES TIREURS GASCONS

FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE MIDI-PYRENEES

Agrément D. D. J. S. 32 80 050
Préfecture N°1467 du 10-06-1971
J. O. 146 du 25-06 1971
F. F. T. 19 32 010
5, rue du 14 juillet
32550 PAVIE
06.34.61.26.77
cercle-tireurs-gascons@orange.fr
<http://www.ctg-auch.fr/>

Assemblée Générale du CTG le 29 septembre 2017 A AUCH SALLE DE REUNION DU BOULODROME (20h 30)

PRESENTS :(52) Mesdames Mlles CROUZIER – DRIGO – DUPONT - MARAMBAT – MAURIERES - Mrs AMIOT – ARRIVETS – BEDEREDE – BEGUE - BERNARD C – BERNARD T - BEZIAN – BOUTET – BOZZA – BRUNET – CASTADERE – CESTER - CHILOT – COCQUELIN - COUZIER - CROUZIER – CRUCIS – DARRIGADE P – DUMOUCHE - DUPEYRON – DUPIET – DUPONT JC – DUPONT P – ELORZA - ESTEBENET – HOPPELER – JARRY – JONCA - JULLIAN G – JULLIAN P – KUHN – LABATUT – LANABRAS - LEME - MATELOT - PARISE – PENE - PHILIPPE - PONCET – POULARD – REGNAULT – SERNESI - TOMASINI E – TOMASINI J – VIGNAUX – WOJEWODKA – ZUMALACARREGUI –

ABSENT EXCUSE : Mr LABEDAN

Emargement des membres présents

52

Procurations = toutes sont reconnues valables, le nombre par délégataire ne dépassant pas 1/6 des licenciés = 153/6 à savoir 25 par délégataire.

PRESIDENT	23
BERNARD C	8
BRUNET	1
DUPEYRON	1
POULARD	1
DARRIGADE P	1
TOMASINI E	1
TOMASINI J	1
COUZIER	1

Total des procurations :	38
Total des présents :	52
Total des présents et représentés	90
Licences validées à ce jour :	153
Quorum 1/3 des licences validées =	51

Le quorum est atteint, l'AG est déclarée ouverte.

➤ Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale du 30 septembre 2016

Le PV de la dernière Assemblée Générale du 30 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

➤ Rapport moral du Président Christian CASTADERE :

Monsieur le Conseiller Départemental, Maire Adjoint d'Auch en charges des sports et des loisirs,
Monsieur le Président de l'Office Municipal des sports,
Monsieur le Vice - Président,

**Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur,
Chers amis membres du Cercle des Tireurs Gascons,**

En 45 années d'activité, notre club, le Cercle des Tireurs Gascons, a grandi, s'est développé pour atteindre le nombre conséquent 182 membres, auxquels s'ajoutent 70 deuxièmes cartes, plus les fonctionnaires de la DDSP32 (Police Nationale). Dans un souci de maîtrise des effectifs, en accord avec le Comité Directeur, nous avons adopté de nouvelles dispositions en nous en tenant strictement à la formule du parrainage très mesuré pour intégrer de nouveaux membres. Ces dispositions sont susceptibles d'être révisées en cas de baisse d'effectif, ce qui paraît peu probable à court terme.

Au fil des années, nous avons pris des mesures de précaution pour sécuriser les tirs par la mise en place de pare-balles, récemment par l'épandage d'une couche de sable sur le sol du stand 50 mètres, nous avons règlementé les tirs bruyants le dimanche, autant que faire se peut; Une inspection récente des services de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et la Protection des Populations (anciennement Jeunesse et Sports) va certainement aboutir à une demande de rehaussement du pare balles du 50 mètres ; nous allons devoir nous y conformer et mettre en œuvre les moyens financiers nécessaires à ces travaux.

Notre objectif est bien de garantir la pratique de notre sport dans des conditions optimales de sécurité pour les utilisateurs et pour les tiers.

Nous avons ainsi profité de nos participations à divers concours à l'extérieur pour visiter les installations de nos amis des Clubs de la région pour nous inspirer de leur savoir-faire. De ce fait, nous avons le projet de mettre en place un système de récupération des ogives tirées ; aucun des systèmes que nous avons visités, y compris celui de la Gendarmerie, ne répond aux critères que nous attendons en matière de sécurité (éviter les ricochets) et en matière de durabilité (récupération des ogives). En outre, les devis de fournisseurs qui nous ont été proposés dépassent la somme de 20 000 € pour chaque stand de 25 et 50 mètres ; un investissement très lourd, pour un résultat qui pour le moment ne correspond pas à nos attentes ; nous poursuivons nos recherches pour garantir un résultat efficient. A noter toutefois que nous avons effectué une partie du travail de protection en mettant en place des bâches de récupération des étuis tirés, que nous collectons et vendons à un récupérateur de métaux qui procède au recyclage des étuis. Nous y trouvons en outre une petite ressource financière qui nous permet de financer quelques menus travaux.

Nous étudions également en interne des solutions en vue d'atténuer les nuisances sonores à Pessan. Dans ce domaine également, nous nous inspirons de l'exemple de nos voisins tels ceux que nous avons pu visiter sur stand de tir des Girondins lors du dernier championnat de France à Bordeaux ;

Avec l'aide précieuse du service des sports de la Mairie d'AUCH, nous avons pu rafraîchir et moderniser nos installations sur le stand de tir du boulodrome ; un revêtement métallique de protection a été posé sur le mur derrière les cibles, que les agents de la mairie ont revêtu d'un beau vert pastel. Nous avons profité de l'occasion pour repeindre les portes et les armoires et réaménagé le poste de tir pour le pistolet standard. Je remercie donc chaleureusement les services municipaux concernés pour leur contribution généreuse à la pratique de notre sport.

Respect des installations, de l'environnement, du voisinage, des missions à caractère responsable qui nous semblent relever de l'évidence. Nous ne doutons pas que ces préoccupations soient partagées par tous les utilisateurs de nos installations ; il en va de notre confort et de notre respectabilité.

J'ai beaucoup fait allusion à de chantiers, à des projets, à des actions et à des participations extérieures ; Je crois utile de rappeler que cela ne se fait pas tout seul. Le bénévolat et l'entraide sont la clé de voute du bon fonctionnement d'une association ; la nôtre présentant un caractère atypique en raison de l'utilisation d'armes à feu ne fait pas exception. Je profite donc de cette tribune pour renouveler l'appel que nous faisons tous les ans pour solliciter les bonnes volontés ; je rappelle qu'aucune technicité ni compétence spécifique n'est nécessaire ; la disponibilité et la bonne humeur sont les seuls prérequis... Un dernier mot pour remercier tous ceux qui au fil de l'année ont contribué au bon déroulement des tirs contrôle, des compétitions, des entraînements, de l'accueil et de la formation des nouveaux, à l'entretien bimensuel du stand de Pessan, aux tâches administratives et comptables, plus généralement à tout ce qui fait que vous puissiez exercer votre passion dans des conditions les plus confortables. Ces remerciements s'accompagnent de toute ma gratitude.

Pour terminer, je formule le souhait que cette nouvelle saison sportive apporte à chacun plaisir et satisfaction, et que nos champions puissent faire valoir cette année encore toute la mesure de leur talent.

Bien sportivement votre...

➤ **Rapport d'activité du Secrétaire** Pascal DUPEYRON :

Chers amis,

Le compte rendu d'activité que je vais vous lire, fait état de toutes les tâches qu'il a fallu remplir pour que le club puisse d'abord fonctionner, et ensuite pour que la pratique de notre sport se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Je rappelle que le fonctionnement du CTG repose exclusivement sur des membres bénévoles, des tireurs qui acceptent de venir aider à toutes les manifestations, en particulier les concours que le club organise, mais aussi à toutes les opérations d'entretien de nos installations.

Je vais vous donner lecture de ce qui a été mené à bien durant cette année :

Organisation de manifestations publiques :

- 10 séances de tir contrôle, mobilisant 6 bénévoles à chaque fois,
- Organisation de 4 concours, 2 à 10 mètres et 2 à 25/50 mètres,
- Participation à la foire aux sports, avec 15 bénévoles,
- 2 séances d'entraînement et d'initiation hebdomadaires à Auch et à Pessan, les lundis et jeudis soir.

Organisation administrative :

- Délivrance des avis préalables relatifs aux renouvellements des détentions ou aux acquisitions d'armes,

- Création et renouvellement des carnets de tir,
- Gestion des licences de la saison,
- Relations avec la Ligue MP et la FFT,
- Inscription des nouveaux tireurs, intégration dans le Club,
- Gestion des mutations,
- Gestion des stocks de consommables pour les tirs, (bouteilles d'air comprimé, cibles, porte-cibles, gommettes, cartouches) etc...
- Saisie comptable de toutes les opérations,
- Envoi des documents à la Ligue MP,
- Mise à disposition du stand aux services de la DDSP32 (Police Nationale) quatre semaines par an,
- Relations avec les utilisateurs extérieurs (CSLG Mirande, Armurerie Atelier Chasse (réglages), Police Nationale, Police aux Frontières)
- Relations avec la Préfecture, et les administrations,
- Gestion des demandes de renseignements,
- Réservations de la salle de réunion et de la salle 10m pour les concours et les stages.

Organisation technique :

- Gestion d'une équipe composée de 15 membres, en charge de l'entretien du stand de Pessan, pilotée par Jacques Cocquelin,
- Organisation de deux séances d'entretien hebdomadaires les 1^o et 3^o mardis du mois,

Quelques exemples du programme : Tonte, peinture, reprise des buttes de protection, nettoyage des sanitaires et du sol, entretien du parking, enlèvement des déchets et des cibles usagées pour recyclage, récupération et tri des étuis tirés également pour recyclage du métal, etc ...

- Réfection complète de la butte de terre du 50m.
- Lancement des recherches et des consultations concernant l'achat et la mise en place de récupérateurs d'ogives au stand de Pessan.

En conclusion, sans les bénévoles il n'y aurait pas de CTG. Quand je parle des bénévoles, dont je fais partie, il s'agit de donner un peu de son temps, dans la mesure de ses possibilités. Par ailleurs ce sont toujours des moments très conviviaux que nous partageons.

Quant aux tireurs, c'est un peu dommage de se limiter aux tirs-contrôles obligatoires ou au tir loisir.

Nous encourageons donc un maximum de tireurs à franchir le pas en participant aux concours amicaux ou départementaux. N'oublions pas que le CTG est avant tout un club sportif, et que nous souhaitons donc avoir un maximum de tireurs sportifs.

Merci de votre attention

➤ **Rapport financier et prévisionnel** Jean- Luc LANABRAS :

Le montant des dépenses pour la saison 2016-2017 s'est élevé à la somme de 35.628,95 Euros.

Le montant des recettes a quant à lui, représenté 42.580,73 Euros.

D'où un bénéfice de 6.951,78 Euros sur l'exercice comptable réinjecté à hauteur de 6.500,00 Euros au titre de provision pour les travaux futurs à entreprendre sur le stand de Pessan.

La saison écoulée fût en fait sur le plan comptable, tout comme la précédente, un exercice de transition destiné à poursuivre la réalimentation de notre trésorerie en prévision de gros efforts d'investissement à réaliser par le club pour l'aménagement du stand de Pessan.

Objectif 2017 atteint, effort à poursuivre en 2018.

Dans les grandes lignes, nos recettes proviennent toujours principalement de la vente des licences ou cartes 2^{ème} club (environ 28.000,00 Euros), de la subvention reçue de la municipalité après traitement de notre dossier par l'Office Municipal des Sports, représentant 2.000,00 Euros pour l'année 2017.

Pour le reste de nos recettes, l'organisation de compétitions a permis de comptabiliser quasiment 1.400,00 Euros, engagements et organisations confondus, chiffre en très légère augmentation par rapport à l'année précédente.

La location de nos installations de Pessan nous a rapporté quant à elle 1.140,00 Euros et la rétrocession de cibles et munitions, de gilets CTG et de stickers ainsi que le recyclage des plombs tirés et des douilles, près de 6.000,00 Euros.

Nos postes de dépenses les plus importants peuvent être ainsi résumés :

Le paiement des licences à la FFT, pour plus de 12.000,00 Euros

Les déplacements de nos compétiteurs récompensés de leurs efforts en étant partiellement dédommagés de leurs frais de route, d'intendance ou d'engagements suivant barème défini par notre Bureau, représentent tout de même près de 5.700,00 Euros pour la saison écoulée et justifient en partie la perception des subventions que nous sollicitons chaque année.

L'achat de cibles et de munitions pour près de 5000,00 Euros.

Nos dépenses de fonctionnement et de structure, dont le poste le plus important reste les frais d'assurance avec 1.577,00 Euros sont quant à elles toujours réduites au minimum et parfaitement maîtrisées.

Au 31/08/2017 terme de l'exercice comptable, la situation de trésorerie de l'association était la suivante :

Compte de dépôt CRCA Pyrénées Gascogne : solde créditeur de 13.114,14 Euros

Caisse : solde créditeur de 123,00 Euros

Compte livret A Caisse d'Epargne Midi Pyrénées : solde créditeur de 20.498,26 Euros

Soit un **total des disponibilités de 33.735,40 Euros**

Enfin, si vous le permettez, j'évoquerai très rapidement le budget prévisionnel de la saison 2017-2018, présenté équilibré à la somme de 36.630,00 Euros.

Je terminerai cette intervention en remerciant sincèrement les membres du Bureau pour leur implication, leur disponibilité et leur patience.. La bonne humeur baigne souvent nos réunions et participe à l'efficacité du groupe dont le dévouement à notre club ne se dément pas. A l'aube de cette nouvelle saison, voilà donc l'équipe dirigeante, ainsi que nos représentants sur les Pas de tir régionaux ou nationaux, repartis pour de nouvelles aventures !

Merci à tous et bonne saison.

➤ **Approbation du rapport Moral, d'Activité et Financier :**

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité

Le rapport d'activité du secrétaire est adopté à l'unanimité

Le rapport financier du trésorier est adopté à l'unanimité

➤ **Compte rendu sportif** de la saison 2016/2017 Claude BERNARD :

SECTION ARMES MODERNES

Saison 10 m

Participation de 17 Tireurs au Championnat Départemental les 12 et 13 Novembre 2016 à AUCH

Championnat Régional 10 et 11 Décembre 2016 à ST GAUDENS

Pistolet 10 mètres

Dames 1: **Isabelle SILVESTRE**: 10^{ème} Pistolet Précision : 331/400

Dames 2: **Christine VERNIS**: 9^{ème} Pistolet Précision : 333/400,

Senior 1: **Yannick BARRERE** 6^{ème} Pistolet Précision : 545/600- 5^{ème} Pistolet Standard : 328/400
Mathieu BEZIAN 18^{ème} Pistolet Précision : 524/600

Senior 2: **Eric WOJEWODKA** 13^{ème} Pistolet Précision : 552/600 – 3^{ème} P. Standard: 336/400 – 1^{er} Pistolet Vitesse: 24/40
Thierry BERNARD 32^{ème} Pistolet Précision : 507/ 600
Jean Luc SILVESTRE 35^{ème} Pistolet Précision : 501/600

Senior 3 : **Jacques COCQUELIN** 3^{ème} Pistolet Précision 539/600, 1^{er} P. Vitesse: 19/40 , 1^{er} P. Standard: 345/400
Jean Claude AMIOT 14^{ème} Pistolet Précision 517/600 5^{ème} P. Standard : 306/400
Jean Jacques ARNON 39^{ème} Pistolet Précision : 472/600,
Jean-Claude BAURENS 47^{ème} Pistolet Précision 409/600

Carabine 10 mètres

Cadet Fille : **Marine MAURIERES** 2^{ème} 395,0

Senior 3: **Jean Pierre ESCALIER** 4^{ème} 529,9

Championnat de France 10 mètres du 1 au 5 Février 2017 à MONTLUCON :

Cadet Fille : **Marine MAURIERES** 8^{ème} Carabine 405,70

Senior 3 : **Jacques COCQUELIN** 8^{ème} au Pistolet Standard 339/400 ; 19^{ème} Pistolet Vitesse 15/40 -
34^{ème} Pistolet précision 539/600

Senior 2 : **Eric WOJEWODKA** 32^{ème} Pistolet Standard 339/400 - 43^{ème} au Pistolet Vitesse 16/40
64^{ème} Pistolet Précision 534/600

Championnat Régional Equipes 10 M le 12 Février à Lavelanet

L'équipe Pistolet composée de Emmanuelle BONNET, Eric WOJEWODKA, Thierry BERNARD, David LABEDAN et Mathieu BEZIAN se classe 4^{ème} du match de qualification précision le matin avec 1320 pts, L'après-midi lors des duels le

CTG perd en quart de finale. Notre club recule à la 5^{ème} place des équipes de Midi Pyrénées en 2017 après la 1^{ère} en 2014 et le 2^{ème} en 2013 et 2^{ème} en 2015

Saison 25/50m

Participation de 20 Tireurs du club au Championnat départemental les 13 et 14 Mai 2017 à PESSAN

🇫🇷 Championnat régional les 9, 10 et 11 Juin 2017 à MILLAU

Marine MAURIERES C.F. : 2^{ème} en carabine 3x 20 avec 561/600 - 4^{ème} en carabine 60 b.c. 588,6/ 600

Corinne MARAMBAT D2: 4^{ème} en Pistolet 25 m. 504 / 600

Thierry BERNARD S1: 7^{ème} en P. libre 50m 395 / 600

Jacques COCQUELIN S3: 1^{er} en Pistolet P.C. 525 / 600 - 2^{ème} en P. Standard, 499 / 600 - 3^{ème} en P 25 m 539 / 600 -
4^{ème} en Pistolet 50m 475 / 600 - 4^{ème} en Pistolet Vitesse 460 / 600

Jean Claude AMIOT S3: 5^{ème} en P. Libre 50m 460 / 600 18^{ème} au Pistolet 25m : 475/600

Philippe BOZZA S3 : 2^{ème} au Pistolet 25 m 539/600

Eric WOJEWODKA S2: 3^{ème} en P. Standard 522 / 600 5^{ème} en Pistolet 25m : 542/600

Gérard GRANGE S3 : 11^{ème} au P. Libre 50m ; 425/600, 14^{ème} P25m avec 491/300 et 16^{ème} P. Standard 202/600

Clément BORIE S1 : 3^{ème} en Pistolet Standard : 507/600, 8^{ème} au Pistolet 25m avec 522/600

🇫🇷 Championnat de France, du 15 au 23 Juillet 2017 à BORDEAUX

Marine MAURIERES C.F. : 10^{ème} en carabine 3x 20 avec 556/600 et 34^{ème} en carabine 60 b.c. avec 584/600

Jacques COCQUELIN S3 : 19^{ème} Pistolet 25m avec 542/600 21^{ème} Pistolet P.C. 531/ 600 -
43^{ème} Pistolet Libre 50m : 464 / 600

Philippe BOZZA S3 : 40^{ème} au Pistolet 25m 527/600

ORGANISATIONS

- Championnat Départemental 10 mètres 12 et 13 Novembre 2016 (Stand Municipal)
- Compétition Régionale 10m 2, 3 et 4 Décembre 2016 (Stand Municipal)
- Championnat Départemental 25 et 50 mètres 13 et 14 Mai 2017 à Pessan (Stand du Club)
- Compétition Régionale 25 et 50 mètres les 2, 3 et 4 Juin 2017 à Pessan (Stand du Club)
- Organisation de 10 Tirs Contrôles pour les licenciés du Club à Pessan
- Participation à la Foire du Sport et de la Culture en Septembre 2016 avec montage d'un stand de 2 postes pour tir à air comprimé

- Modifications à apporter au Règlement Intérieur du CTG :
Les modifications proposées (en rouge) sont adoptées à l'unanimité.

**REGLEMENT INTERIEUR
CERCLE des TIREURS GASCONS**

**SIEGE SOCIAL : Résidence du Moulias, 43 avenue des Pyrénées-32000 AUCH
Affiliée à la F. F. TIR sous le N° 19 32 010**

Règlement Intérieur formulé et proposé par le Comité Directeur réuni le 07 avril 2016
Entériné par l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 septembre 2016

1 PORTEE ET CONTENU DU REGLEMENT INTERIEUR

- 1.1. Le Règlement Intérieur ci-dessous a pour but de permettre l'utilisation des stands et la pratique du tir sportif dans les meilleures conditions de sécurité et de convivialité pour tous les membres du Cercle des Tireurs Gascons. Le Règlement Intérieur définit les droits et les devoirs de chacun des membres du Club, ceux-ci doivent les respecter et les faire respecter s'ils constatent un manquement à celui-ci.
- 1.2. Le non-respect du Règlement Intérieur ainsi que toute attitude ou comportement pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes, à l'état des locaux ainsi que du matériel, ou nuire à la réputation des membres du Club, ainsi qu'aux intérêts généraux de celui-ci sera passible d'une convocation devant un organe disciplinaire, composé par au moins 3 des membres du Bureau.
- 1.3. Le Règlement Intérieur est préparé ou modifié par le Comité Directeur du Club et adopté par l'Assemblée Générale suivante.
- 1.4. Les licenciés en adhérant au Club reçoivent un exemplaire du Règlement Intérieur en même temps que la licence et s'engagent à le respecter.

2. CONDITIONS D'ADMISSION et OBLIGATIONS

- 2.1 Pour devenir membre il faut en application de l'article 3 des statuts, être présenté par au moins un membre du Club, fournir les documents nécessaires à l'établissement de la demande de licence, être agréé par le Comité Directeur et avoir payé la licence, la cotisation C. T. G. et le droit d'entrée au Club.
- 2.2 Le Comité Directeur examine les demandes d'adhésion. Il est habilité à refuser une demande.
2-2-1 Le Comité Directeur examine et statue sur les renouvellements des licences avant le 30 juin. Il peut être amené à refuser le renouvellement dans le cas de non-respect de l'éthique sportive, d'incivilités, de dégradation des installations, de manipulations dangereuses d'armes ou de matériel, etc. Dans ce cas, il le motive et le notifie à l'adhérent par écrit. Le licencié pourra demander à être entendu par le Comité Directeur pour y présenter sa défense
- 2.3 Les tireurs qui sont licenciés auprès de la F. F. Tir au titre d'un autre club et qui sollicitent une convention temporaire d'utilisation des installations des stands du Cercle des Tireurs Gascons, doivent impérativement joindre à leur demande une photocopie de leur licence fédérale à jour, porteuse au verso du contrôle médical et constituer un dossier comprenant la photocopie d'une pièce d'identité, un justificatif de domicile et 2 photos d'identité, pour obtenir la délivrance d'une carte de membre C. T. G.
Le montant de la cotisation pour obtenir cette carte dite "membre 2^{ème} Club "sera déterminé en réunion du Comité Directeur pour la saison à venir.
- 2.4 Les adhérents du Club ainsi que les membres détenteurs d'une carte 2^{ème} Club s'engagent à respecter les statuts et le règlement intérieur du Cercle des Tireurs Gascons ainsi que les règles de sécurité affichées ou qui leur seront données verbalement.
- 2.5 Le règlement de la cotisation pour la demande de renouvellement de licence devra parvenir au Club avant le 30 septembre pour les tireurs possédant une ou des armes soumises à autorisation.
La liste des adhérents détenteurs d'armes de catégorie B n'ayant pas renouvelé leur licence au 30 novembre sera transmise à la Préfecture du Gers en application de la réglementation
- 2.6 Les licenciés C. T. G. ainsi que les tireurs d'autres clubs possédant une carte 2^{ème} Club C. T. G. doivent pouvoir présenter leur licence de la saison en cours porteuse au verso du contrôle médical, leur carnet de tir et leur carte 2^{ème} Club (si non licencié au C. T. G.) à toute demande émanant du Président ou d'un membre du Comité Directeur du Cercle des Tireurs Gascons.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CLUB

- 3.1 Le Cercle des Tireurs Gascons est administré par un Comité Directeur de 16 membres élus par l'Assemblée Générale. Le Comité Directeur élit ensuite le Président et constitue le Bureau conformément aux statuts, composé de 2 Vice-présidents, du Secrétaire Général et de son adjoint, du Trésorier et de son adjoint. Des commissions sont ensuite constituées avec au moins un membre du Comité Directeur comme responsable. Liste non exhaustive des commissions: Ecole de Tir, Arbitrage, Gestion sportive, Equipements et entretien, Internet.....

4. UTILISATION DES STANDS

Toute personne qui pénètre sur l'un des stands doit porter sa licence apparente.

4.1- Stands de Pessan.

Les pas de tir 25m et 50m sont ouverts par un responsable désigné par le Comité Directeur, les lundis et jeudis de 17h 30 à 19h 30 pendant les mois d'avril, mai, juin et jusqu'à la mi-juillet sauf les jours fériés Les horaires de ces entraînements sont confirmés par affichage sur les stands et susceptibles de modifications par le Comité Directeur En plus des entraînements collectifs les stands sont utilisables à longueur d'année par les licenciés C. T. G. et les membres titulaires d'une carte 2^{ème} Club possédant une arme personnelle détenue conformément à la réglementation sur les armes en vigueur

L'accès des stands leur est permis par le prêt de la clé de la porte principale contre le versement d'une garantie de 70 € (montant révisable par décision du Comité Directeur)

Toute personne (tireurs et accompagnants) pénétrant sur un des pas de tir hors la présence d'un responsable du C. T. G. doit remplir et signer le cahier de présence à sa disposition dans le sas d'entrée à côté du téléphone.

Les personnes pénétrant dans l'enceinte close du stand de tir sont avisées de l'existence d'un système de vidéo protection fonctionnant de manière permanente au moyen de caméras. Un affichage réglementaire est mis en place ; Le dispositif a fait l'objet d'une autorisation préfectorale et d'une déclaration à la Commission Nationale d'informatique et libertés.

Par mesure de sécurité,

- il est obligatoire de refermer la porte principale dès que l'on est entré et de n'ouvrir sous aucun prétexte en cas d'appel extérieur, car toute personne désirant entrer doit être en possession de sa clé
- il est fortement recommandé qu'un tireur ne soit jamais seul, en cas de malaise ou d'accident. Un téléphone ligne France- Télécom est disponible dans le sas d'entrée et les numéros d'urgences sont affichés.

Après avoir rangé son matériel, chaque tireur se fera un devoir de nettoyer son poste de tir, en réalisant le tri sélectif suivant l'affichage sur chaque pas de tir.

Les installations du club peuvent être rendues indisponibles aux licenciés aux heures normales d'ouverture pour l'organisation de compétitions, de stages (voir affichage du calendrier).

Le pas de tir 25 mètres peut être retenu par la Police Nationale de 8 h à 18 h sauf le week-end pendant

4 à 5 semaines suivant les impératifs de service, avec affichage préventif.

4.2- Stand de Tir 10mètres municipal du boulodrome.

Ouverture du stand par un responsable désigné par le Comité Directeur les lundis et jeudis de 17h30 à 19h 30 de début septembre à fin mars et les lundis uniquement en avril, mai et juin.

Ces horaires sont confirmés par affichage et susceptibles de modifications par le Comité Directeur.

5. LA PRATIQUE DU TIR

5.1. Stand de Pessan

Le tir aux distances intermédiaires et les tirs en diagonale sont interdits sur tous les pas de tir.

Les installations doivent être utilisées exclusivement dans le cadre d'une pratique normale du tir, tel que l'entend la Fédération Française de Tir.

Chaque tireur doit actionner le système d'avertissement visuel et sonore installé à la sortie des pas de tir avant de se diriger vers les cibles. Il éteint l'avertisseur à son retour au pas de tir, après s'être assuré que plus personne n'est resté aux cibles. Lors d'un tir contrôle, l'arbitre se charge de la gestion de l'avertisseur. Lorsque le système est activé, la manipulation des armes et des munitions est prohibée.

Le port du "holster" ainsi que le "tir au dégainé" sont interdits sur tous les pas de tir.

Quand une ou plusieurs personnes veulent se diriger vers les cibles, elles doivent au préalable prévenir tous les autres tireurs présents sur le pas de tir et s'assurer qu'elles peuvent le faire en toute sécurité.

Le pas de tir 25 mètres est strictement réservé aux armes de poing et les tirs seront effectués sur les porte-cibles mis à la disposition des tireurs.

Le pas de tir 50 mètres est prévu pour les carabines et pistolets 22 LR.

Les tirs avec des carabines et fusils de chasse sont tolérés en dehors du dimanche, mais uniquement sur des porte-cibles posés aux emplacements prévus à cet effet.

Les tirs aux armes de poing de gros calibre sont uniquement autorisés sur des cibles cartons, sur des cibles métalliques et sur la ciblerie vitesse T. A. R.

Les tireurs utilisant le stand 50 mètres porteront leur porte-cible personnel.

Des armes de tir appartenant au Club peuvent être mises à la disposition des membres du club par le responsable de la séance d'entraînement programmée.

5.2. Stand de tir 10 mètres du Boulodrome à Auch

Réservé pour les tirs carabines et pistolets à air ou C. O.²

Les tirs se font sur cibles carton posées sur rameneurs manuels pour les carabines et les pistolets, sur ciblerie vitesse et ciblerie standard pour le pistolet uniquement.

Des armes de tir appartenant au club peuvent être mises à la disposition des membres du Club par le responsable de la séance d'entraînement programmée.

6. VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT

En cas de litige sur des points que n'aurait pas prévu le Règlement Intérieur, le Comité Directeur se réserve le droit de prendre des dispositions et des mesures provisoires applicables immédiatement en attendant un règlement définitif du litige par l'Assemblée Générale Ordinaire ou une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le présent Règlement Intérieur est révisable à tout moment par délibération du Comité Directeur et entériné par l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire suivante.

➤ **Mesures adoptées par l'assemblée :**

Représentations

AG du Comité Départemental de Tir le 07 octobre 2017 à Caussens (32) : Christian CASTADERE et Claude BERNARD

AG de la Ligue Midi Pyrénées le 26 novembre 2017 à Balma (31) : Christian CASTADERE et Claude BERNARD
Disposition adoptée à l'unanimité.

➤ **Informations sur les aménagements envisagés sur les stands de tir**

Lors de la dernière visite de la D.D.C.S.P.P.32, il nous a été préconisé de procéder à une rehausse du pare-balle 50m d'environ 80cm.

Le but est qu'il soit impossible de voir le ciel lorsqu'on est en position couchée ou assise sur le pas de tir du 50m
Nous étudions les solutions possibles afin d'ajouter cet élément de sécurité à notre stand.

Par ailleurs nous étudions toutes les formules possibles pour réduire au maximum les nuisances sonores que la pratique du tir, même de façon raisonnable, peut occasionner pour le voisinage. Ce sera éventuellement par le biais de système de rupture des ondes avec isolation du stand.

Le goudronnage du chemin d'accès et du parking du stand de Pessan sera repris.

➤ **Questions diverses :**

Question : la législation européenne en matière de réglementation sur les armes a-t-elle été modifiée ?

Réponse : pas à notre connaissance, aucune information ne nous est parvenue de la FFT.

Séance clôturée à 21h50

Vin d'honneur.

Le Président

Le Secrétaire

